

L'ACCOMPAGNEMENT DE MI-MANDAT

1 JOUR (7H) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

INTRA



OBJECTIFS

Le but de cet accompagnement est de pouvoir faire un bilan sur le projet initial du CSE, sur son fonctionnement et de pouvoir se projeter sur la fin de mandat sur les actions qui restent à mener, sur l'organisation de l'équipe.

Cet accompagnement vient compléter la formation initiale des membres du CSE. Il peut concerner tout ou partie des membres du CSE.



MÉTHODE

Cet accompagnement est d'une journée. Au préalable un entretien avec un élu du CSE permettra de cibler les 4 ou 5 sujets essentiels à traiter pour la réussite du mandat. Il peut concerner :

Les modalités de fonctionnement du CSE : utilisation des moyens, réunion avec l'employeur, l'organisation interne, la communication.

L'exercice des missions du CSE : des missions économiques aux activités sociales et culturelles en passant par la sécurité, les réclamations individuelles, les négociations...

Le rôle de l'intervenant est de faciliter les échanges et d'apporter son expertise sur les points nécessaires.

Finalités :

- Apporter un début de solutions concrètes
- Clarifier les actions à mener
- Assurer la cohésion d'équipe
- Intégrer les nouveaux élus
- Etablir une feuille de route pour la fin du mandat et préconisations formalisées au travers d'un compte rendu d'accompagnement.

ANIMÉE PAR

- François CHAUVIN, Formateur CSE ou profil équivalent

COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Adhérent > 1 400 € net/jour**
- Non adhérent > 1 820 € net/jour**
- Tarifs hors frais annexes et repas

LIEUX ET DATES 2025

> sur demande



PRÉSENTIEL



CEZAM
PAYS DE LA LOIRE
Mon allié CSE de A à Z

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.



Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr